

BULLETIN D'ADHESION

Association soumise aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de la Circulaire N°166 S.S. du 8 juillet 1945 et des articles 197 et 198 du règlement d'administration public du 8 juin 1946.

A remplir par l'adhérent et conserver un exemplaire :

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

Pour le compte de la Scop, SCIC ou CAE (*ayer la mention inutile*)

N° confédéral

Adresse du siège social

.....

Adhère à l'Union Sociale des Scop et des Scic en date du

pour la section :

*(PRESTA 0.30%, PRESTASUP 0.40%, PRESTABAT 0.40% (Scop Paris Ile de France BTP) sur la base des salaires bruts non abattus.

Sur décision de l'Assemblée générale qui s'est réunie le à

Cette adhésion ouvre droit au versement des prestations servies par l'Union Sociale des Scop et des SCIC dans le respect des dispositions du règlement d'administration intérieure en vigueur.

**Article 10 Titre IV : L'adhésion à la section PRESTASUP est un choix volontaire qui fait bénéficier les coopérateurs des supers prestations. La Scop, la SCIC ou la CAE qui désirent revenir à une cotisation de base (PRESTA) devra en formuler les raisons et produire une décision de l'Assemblée générale votée à la majorité.*

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement d'administration intérieure. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser notre cotisation dans les conditions explicitées à l'article 4 et 5 du règlement d'administration intérieure.

Fait à..... Le.....

Signature

(Faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)